

LA VERRERIE

INFORMATIONS COMMUNALES

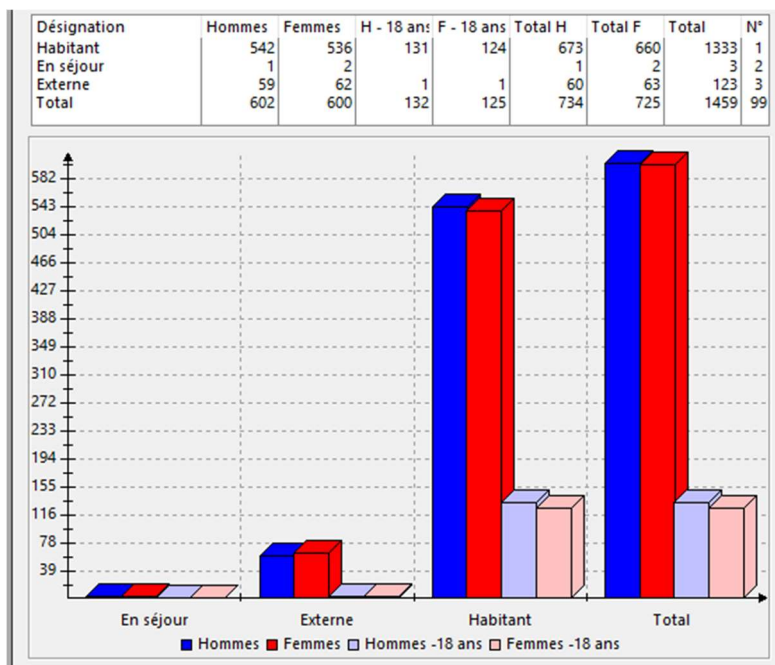


Administration communale
de La Verrerie
Route de la Colline 108
1624 Progens
<https://la-verrierie.ch>

2026

La commune et ses habitants

Quelques chiffres : notre commune dénombre à ce jour 1333 habitants.



Notre commune souhaite la cordiale bienvenue à tous les nouveaux habitants.



Nous félicitons les heureux parents pour la naissance de leur/s enfant/s et souhaitons à toutes ces familles une vie de bonheur.



Nous félicitons bien entendu les jeunes citoyens et citoyennes qui ont obtenu leur majorité civique et leur souhaitons un bel avenir.



Commune
de La Verrière

CONSEIL COMMUNAL - Répartition des dicastères Législature 2026-2031



**Pascal
Grandjean**
Syndic

079 412 93 39
pascal.grandjean@
la-verriere.ch



**Yannick
Kilchenmann**
Vice-syndic

079 663 05 48
yannick.kilchenmann
@la-verriere.ch



**Yan
Cardinaux**

076 436 58 56
yan.cardinaux@la-
verriere.ch



**Jean-Bernard
Jaquet**

079 615 79 57
jean-
bernard.jaquet@la-
verriere.ch



**Sarah
Luisier-Curchod**

078 675 06 54
sarah.luisier@la-
verriere.ch



**Moyna
Papaux**

079 683 39 38
moyna.papaux@la-
verriere.ch



**Philippe
Schneider**

079 595 36 54
philippe.schneider
@la-verriere.ch

Administration
Collecteurs
Endiguements
Forêts
Routes et édilité
Tourisme
Economie

Suppléant
Y. Kilchenmann

Culture et loisirs
Ecole - AES
Petite enfance
Sociétés

Suppléant
P. Grandjean

Eau et épuration
Sentiers didactiques
Cercle d'humanaïon

Suppléant
P. Schneider

Aménagement du
Territoire
Bâtiments
communaux
Constructions

Suppléant
Y. Cardinaux

Déchetterie
Energie
Environnement
Gestion des déchets
Mobilité
Transports publics

Suppléant
J.-B. Jaquet

Santé
Social
Agriculture
Informatique

Suppléante
S. Luisier-Curchod

Impôts
Finances
Affaires militaires
Protection civile
Ressources
humaines
Service du feu

Suppléante
M. Papaux

Le Conseil communal

Administration communale

Le personnel

CURRAT Sophie *Administratrice des finances*

MESOT Catherine *Secrétaire du service technique*

SAVARY Yasmina *Secrétaire communale – contrôle des habitants - écoles*

Le personnel administratif est en général présent au bureau pendant la journée, mis à part le week-end. Ainsi, vous pouvez atteindre l'administration communale par téléphone ou courrier électronique :

- **secrétariat communal** : tél. 026 918 60 40 - secretariat@la-verrierie.ch
- **Sophie Currat** : tél. 026 552 06 00 - sophie.currat@la-verrierie.ch
- **Yasmina Savary** : tél. 026 552 06 01 - yasmina.savary@la-verrierie.ch
- **Catherine Mesot** : tél. 026 552 06 03 - catherine.mesot@la-verrierie.ch
- **adresse postale** : Route de la Colline 108, 1624 Progens
- **Site Internet** : <https://la-verrierie.ch>

Guichet de l'administration communale : horaires d'ouverture

☞ Lundi	14h00 – 17h00	Catherine Mesot
☞ mardi	14h00 – 17h00	Yasmina Savary – Sophie Currat
☞ mercredi	14h00 – 16h00	Yasmina Savary – Sophie Currat
mercredi	16h00 – 18h00	Catherine Mesot
☞ jeudi	14h00 – 17h00	Yasmina Savary – Sophie Currat

L'administration communale sera fermée au public :

- **Fermeture estivale**
Dès **lundi 27 juillet jusqu'au vendredi 14 août 2026**.
L'horaire normal sera repris dès le **lundi 17 août 2026**.
- **Fermeture durant les fêtes de fin d'année**
Dès le **lundi 21 décembre 2026 jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2027**.
L'horaire normal sera repris dès le **lundi 4 janvier 2027**.
- **Fermeture durant les fêtes de Pâques**
Dès le **vendredi 26 mars jusqu'au vendredi 9 avril 2027**.
L'horaire normal sera repris dès le **lundi 12 avril 2027**.

Edilité - Conciergeries

Le personnel de l'édilité

DEVAUD André

VUICHARD Christof

Les concierges des bâtiments communaux

BLANC Laurence..... *bâtiment de l'AES*

OJEDA CHAMPION Elena..... *bâtiments de l'administration et de Grattavache*

TINGUELY Marie-Madeleine *bâtiment scolaire*



Ecole maternelle Le Nuage bleu



Les maîtresses de l'école maternelle

DEMIERRE Sophie
GREMAUD Malorie

L'école maternelle « Le Nuage bleu » est une structure agréée par le Service de l'enfance et de la jeunesse et gérée par la commune. Elle est destinée aux enfants âgés de 2 ½ ans au 31 juillet, jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine, pour 1 ou 2 demi-jours par semaine selon le souhait des parents.

Les informations sont disponibles sous la rubrique AES de notre site Internet.

Cette école touche à toutes sortes d'activités et prépare les enfants à leur avenir scolaire et social (dessins, bricolages, poésies, chansons etc.). Les enfants du Nuage bleu participent à de petites fêtes telles que la St-Nicolas, Carnaval, la course d'école et la fête de clôture.

La cotisation annuelle par famille s'élève à 50 francs.

Ecole enfantine et primaire : 1H – 8H



Notre cercle scolaire est celui de La Verrerie – Semsales. Les informations telles que le calendrier scolaire, les horaires, la répartition des classes, les membres du conseil des parents, les adresses et téléphones utiles et informations sont mentionnés sur le site de l'école :

► <https://laverrerielemsales.ch>.

Changement de domicile des écoliers

Les parents informeront l'administration communale et le directeur d'établissement. Ces démarches doivent être effectuées au minimum un mois avant le déménagement.

Accueil extrascolaire Aux craies en couleur

Les collaboratrices de l'Accueil extrascolaire

BLANC Laurence
BOSSEL Delphine
PASCHE Fanny



L'AES accueille **tous les élèves du Cercle scolaire La Verrerie-Semsaies de la 1H à la 8H** dans nos locaux situés à proximité de l'école de Le Crêt. Elle offre une prise en charge des enfants en dehors des heures de classe, afin de permettre aux parents de concilier leurs obligations professionnelles et familiales.

L'équipe d'encadrement, composée d'animatrices expérimentées, accompagne les enfants avec bienveillance dans un environnement agréable et stimulant, où les règles de vie sont clairement définies pour favoriser leur épanouissement personnel et social. Notre personnel est particulièrement engagé à promouvoir les valeurs de coopération, de partage et d'entraide pour encourager leur développement.

Notre établissement est doté d'un concept socio-éducatif ainsi que d'un concept de sécurité et de santé, précisant les responsabilités du personnel en cas d'urgence et incluant un schéma d'alarme efficace. Nous accordons une grande importance à la formation de notre personnel aux soins d'urgence, régulièrement mise à jour

La structure est ouverte de 6h30 à 18h30 selon le calendrier scolaire. Un planning détaillé est disponible sur la rubrique AES de notre Site Internet.

AES Vacances



L'AES-Vacances est ouvert à tous les enfants des classes de 1H à 8H des communes de La Verrerie, Le Flon, Saint-Martin, Semsaies. Les informations sont disponibles sur la rubrique AES de notre site Internet.

Les inscriptions sont à adresser : aesvacances@la-verrierie.ch

Sociétés locales de la commune

<i>Société</i>	<i>Président/e</i>	<i>Contact</i>
Animation villageoise Progens – La Verrerie	DUAY Dominique	
Chœur-Mixte la Persévérance	FAVRE Raphaël	079 466 80 76
Chœur d'enfants les Poly'sons	FAVRE Raphaël	079 466 80 76
Compagnons du Sentier « A tire d'Ailes »	VIAL Matthieu	
Football-Club Le Crêt-Porsel-St-Martin	DEILLON Thibault DUNAND Loïc	Loic.dunand22@gmail.com
Groupement des dames	SAVARY Yasmina	
Intersociétés	PERRIN Olivier	olivier_perrin@hotmail.com
Ski Club l'Etoile	MORET Didier	president@scgrattavache.ch https://www.scgrattavache.ch
Société de Jeunesse	CARREL Sylvain	sylvain.carrel@bluewin.ch
Société de Musique La Lyre	VIAL Robin	presidence@fanfare-lecret.ch https://fanfare-lecret.ch
Société de tir	MAYOR Julien	societedetirlecret@gmail.com
Syndicat Holstein	FAVRE Raphaël	079 466 80 76
Syndicat Pie-Rouge Grattavache	VIAL Serge	079 611 18 34
Syndicat Pie-Rouge Progens	GENOUD Christian	
Syndicat Pie-Rouge Le Crêt	AYER Serge	catherine.ayer@bluewin.ch
Tambours « Echo des Bois »	CHARRIERE Vincent	https://www.echo-des-bois.com
Société des Armaillis de la Veveyse	LIAUDAT Patrick	

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026

	Dates	Manifestations	Organisateurs	Lieux
JUIN	27 -28	Brunch à domicile	Fanfare La Lyre	Livraison à domicile
JUILLET	11-12	Fête de lutte	Club des lutteurs Veveyse	Le Crêt
	19	Fête patronale	Paroisse	Eglise, Le Crêt
	31	Fête villageoise	Fanfare La Lyre	Salle de sport
AOUT	1	Fête nationale	Fanfare La Lyre	Salle de sport
	24	Sortie des aînés	Groupement des dames	à déterminer
	30	Fête patronale	Paroisse	Eglise, Progens
SEPTEMBRE	11 - 12	Crêt'zy Bar de la Bénichon	Jeunesse	Crêt'zy Bar
OCTOBRE	1	Journée internationale de la personne âgée	Senior+	Croix-Fédérale
	30 - 31	Vide dressing	Animation villageoise	Salle de sport

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2027

	Dates	Manifestations	Organisateurs	Lieux
FEVRIER	6	12 H de la Fondue	Chœur-mixte	Salle de sport
MARS	12 - 13	Concert annuel	Fanfare La Lyre	Salle de sport
AVRIL	17	20ème Anniversaire	Syndicat caprin des Alpettes	Ferme Ayer au Crêt
MAI	27-30	Giron des musiques	Fanfare La Lyre	Le Crêt
JUIN	4-5-6	FC CPSM - 30 ans	Le foot	Terrain foot, Porsel

LA TOURBIERE DE LE CRET

« LA MOSSE D'EN BAS »

Avec ses hauts-marais et bas-marais, **la tourbière de Le Crêt** est classée depuis 1991 comme site d'importance nationale. Le haut-marais, synonyme de tourbières, est un milieu acide et pauvre en nutriments, alimenté exclusivement par les eaux provenant des précipitations atmosphériques. Les bas-marais désignent plusieurs types de milieux herbacés humides comme les roselières ou les prairies à litière. En plus des eaux de pluie, ils sont alimentés par d'autres infiltrations plus riches en éléments nutritifs, telle la nappe phréatique ou les eaux de ruissellement. La végétation y est donc plus diversifiée que dans le haut-marais.

Le **sentier de la tourbière et le sentier « A tire d'ailes »** vous permettent de découvrir – ou redécouvrir– ces merveilles de la nature, dans la forêt du Bois de Ban. Ces sentiers se fauillent dans la forêt et offrent des points de vue magnifiques sur les Préalpes grüériennes et bernoises, les Alpes savoyardes et les Dents du Midi. Le sentier « A tire d'ailes » est agrémenté d'un abri forestier en rondins qui vous permettra une petite halte reposante ou revigorante avec une collation tirée du sac. Dans la tourbière, la passerelle des Roselières, aménagée par l'association des compagnons du sentier A tire d'ailes, est accompagnée d'un pilier démontrant l'évolution depuis l'âge de pierre à nos jours.

L'association des compagnons du sentier A tire d'ailes se réunit une fois par année pour l'entretien du sentier, toutes les personnes intéressées sont les bienvenues à cette journée qui se déroule dans une ambiance amicale.

Pour le bien-être des promeneurs, **les chiens doivent être tenus en laisse** tant sur le sentier des tourbières que le sentier « A tire d'ailes ». Ceci est arrêté par le règlement communal sur la détention des chiens.



Centre nordique de Grattavache-Le Crêt



Entretenue par le ski-club « L'étoile » de Grattavache-Le Crêt, la piste de ski de fond du Crêt prend son départ derrière l'hôtel de la Croix Fédérale. Sur une longueur totale de dix kilomètres, le parcours est vallonné mais accessible à tous. La boucle principale se dirige vers les fermes du *Basset* et de *Champet* pour revenir par *Le Mollaz*. Et une autre piste file vers l'étang des *Ecasseys* pour rejoindre la piste éclairée (2,5km) qui peut être allumée tous les soirs jusqu'à 21h00. Le traçage est garanti dès que l'enneigement est suffisant et le ski-club s'efforce de damer en parallèle un passage pour les raquettes à neige et les piétons afin de garder la piste en bon état pour les skieurs.

Pour couvrir les frais d'entretien, le centre nordique fait partie de l'association « Romandie ski de Fond » qui vend des cartes d'accès à toutes les pistes de ski de fond de Suisse et de France voisine. Cartes qui sont en vente à la Banque Cantonale au Crêt et à l'Hôtel de la Croix Fédérale.

C'est avec grand plaisir que le ski-club et ses membres vous rencontreront sur leur piste. Vous trouverez tous les renseignements concernant le club sur le site <https://scgrattavache.ch>, ils sont aussi à votre disposition pour toute question concernant le ski de fond en général.

Arrivée, départ, changement d'adresse des habitants

Le contrôle des habitants est chargé de la tenue et de la mise à jour continue du registre de la population. Ce service a pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs, les déménagements, les naissances et tout autre changement communiqué par l'état civil. Il consigne les mouvements de population des ressortissants suisses et étrangers et met à jour les informations relatives aux mariages, naturalisations, divorces et décès.

Ce service fournit aux administrations publiques suisses les données indispensables à l'accomplissement de leurs missions. Il traite également les demandes d'attestations diverses et de cartes d'identité, à l'exclusion des passeports. De plus, il collabore étroitement avec le Service de la population et des migrants (SPoMi).

Il est désormais possible d'annoncer un changement d'adresse via la rubrique du contrôle des habitants de notre site Internet.

Documents à présenter à l'administration

Le citoyen de nationalité suisse présente :

- enfant/s : certificat de famille ou acte de naissance
(décision sur le droit de garde en cas de séparation)
- preuve de l'affiliation à l'assurance-maladie (LAMal)
- preuve de l'affiliation à l'assurance-ménage/incendie
- locataire/s : contrat de bail

Le citoyen de nationalité étrangère présente :

- copie du permis de séjour ou formulaire d'annonce du SPoMi
- enfant/s : certificat de famille ou acte de naissance
(décision sur le droit de garde en cas de séparation)
- preuve de l'affiliation à l'assurance-maladie (LAMal)
- preuve de l'affiliation à l'assurance-ménage/incendie
- locataire/s : contrat de bail.

Le citoyen de nationalité étrangère qui ne résidait pas sur le canton de Fribourg, doit remplir une demande d'autorisation de séjour pour ressortissants de nationalité étrangère à retourner au Service de la population et des migrants de Grange-Paccots (026 305 14 92) pour qu'un permis de séjour lui soit délivré.

Inscription des enfants à l'école

Les renseignements nécessaires se trouvent sur le site Internet de l'école :

<https://laverreriesemsa.ch>.

Propriétaires de logements loués à des tiers

Nous rappelons aux propriétaires d'appartements ou de maisons que lorsqu'ils louent un appartement, **tout changement de locataires doit être annoncé à l'administration communale**, au plus vite, soit :

- ▶ Arrivées : les coordonnées de la personne, la date d'arrivée et sa provenance.
- ▶ Départs : les coordonnées de la personne, la date de départ et sa nouvelle adresse.

Nous vous saurions gré d'informer vos locataires qu'ils doivent venir s'annoncer personnellement à l'administration communale dans les 14 jours qui suivent leur arrivée.

Passeport et Carte d'identité

Passeport

La commande de passeport s'effectue exclusivement auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot (tél. 026 305 15 26). La photo est faite sur place.

Carte d'identité

La commande d'une carte d'identité peut être établie par le Secrétariat communal. **Il faut compter dix à quinze jours pour obtenir le document d'identité**, depuis le jour de la commande. Dès lors, nous vous invitons à prendre vos dispositions suffisamment tôt afin d'éviter toute mauvaise surprise, et pour éviter également des frais supplémentaires pour l'obtention de documents provisoires à faire établir dans l'urgence.

Pour commander vos papiers d'identité, vous devez posséder :

- **Une photo** : format photo-passeport ou numérique
Celle-ci peut être prise à l'administration communale
- **Vos anciens papiers d'identité, pour annulation**
- **N'oubliez pas de vous mesurer** (dès l'âge de 14 ans, cette indication doit figurer)

Chacun a l'obligation de **se présenter personnellement** (pour signature du formulaire). Les personnes mineures doivent être accompagnées du représentant légal.

Les émoluments sont fixés par le Département fédéral de justice et police et ne sont pas du ressort des communes.

Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants 0 – 17 ans.....	5 ans.....	Fr. 35.00
Adultes (dès 18 ans)	10 ans.....	Fr. 70.00

Constructions

Plan d'aménagement local

Le plan d'aménagement local (PAL), comprenant le règlement communal d'urbanisme (RCU) et le plan d'affectation des zones (PAZ) a été approuvé *partiellement par le canton le 5 juin 2024 et figure sur notre site Internet. Le PAD de La Lessa a été accepté par le Tribunal suite à notre recours contre la décision de la DIME.

Permis de construire

Demande d'enquête simplifiée – ordinaire - préalable

Application informatique FRIAC

Les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) **doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton.**

Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique auprès de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. Accès à l'application : <https://friac.fr.ch>.

Si nécessaire, le secrétariat du service technique est à disposition pour aider à la saisie électronique de la demande simplifiée, des plans et des annexes nécessaires, moyennant un émolument de 120 francs. Pour obtenir cette aide, il y a lieu :

- ☛ de téléphoner à l'administration communale : 026 552 06 03
- ☛ ou écrire par messagerie à l'adresse : catherine.mesot@la-verriere.ch

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir de l'aide ou des informations en ligne :

- ☛ <https://fr.ch/seca/> puis choisir FRIAC – accueil

Une fois la demande finale établie dans FRIAC, il y a lieu d'imprimer puis de transmettre à l'administration communale :

- ☛ pour les enquêtes simplifiées : 1 dossier complet signé + 2 dossiers réduits
- ☛ pour les enquêtes ordinaires : 1 dossier complet signé + 3 dossiers réduits

*formulaire de demande de permis + tous les plans

Programme des subventions en matière d'énergie

Le canton octroie une aide financière pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Informations : <https://fr.ch/sde>.

BOISEMENT HORS FORÊT

Toute atteinte à un boisement hors forêt protégé (abattage et/ou non-respect des distances minimales de construction) nécessite une dérogation à la disposition de protection (art. 20 LPNat).



La demande de dérogation est transmise à la commune avec le permis de construire dans le cadre d'une **procédure ordinaire ou simplifiée (formulaire A)**.

Si la demande de dérogation n'a **pas de lien avec un permis de construire**, le **formulaire B** doit être rempli et transmis à la commune. (<https://fr.ch/snp>, rubrique Soutien aux communes, boisements hors-forêt (BHF)).

Pour chaque dérogation à une mesure de protection, une compensation (remplacement au même endroit, remplacement ailleurs ou exceptionnellement versement d'une somme d'argent à la commune) est exigée. Une fiche d'évaluation de la mesure de compensation sera prochainement mise à disposition.

La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) et son règlement d'exécution (RPNat), la protection et la gestion des boisements hors-forêt (BHF ; arbres isolés, alignements d'arbres, haies, bosquets, cordons boisés) ont été modifiées. La loi et son règlement attribuent aux communes la responsabilité en matière de gestion et de protection des BHF. La haute surveillance reste cependant de la compétence du Service de la nature et du paysage (SNP).

Le forestier de triage est la personne de référence pour les communes et les privés en ce qui concerne les boisements hors forêts (corporation forestière de la Haute-Veveyse). Concrètement, les forestiers de triage prendront en charge les tâches suivantes :

- > Préavisier les demandes de dérogation sans lien avec un dossier de construction ;
- > Emettre un avis sur les demandes de dérogation en lien avec un dossier de construction;
- > Sensibiliser les auteurs d'entretien non-conforme de boisement hors forêt ;
- > Fournir aux communes et aux privés les conseils en matière de gestion des boisements hors forêt.

Le changement le plus important concerne la procédure pour les demandes de dérogation sans lien avec un dossier de construction. Jusqu'à maintenant le SNP préavisait ces demandes. Désormais cette tâche sera réalisée par le forestier de triage. Cette nouvelle façon de procéder se traduit comme suit :

1. Requérant : remplit le formulaire B et l'envoie à la commune.
2. Commune : demande une prise de position **au forestier de triage**.
3. **Forestier de triage** : vérifie la justification de l'abattage du BHF concerné et la pertinence de la mesure de compensation puis remplit le formulaire ad hoc.
4. Commune : prend la décision et transmet une copie aux services cantonaux concernés.
5. Commune : publie la décision dans la Feuille officielle.
6. Requérant : peut abattre le BHF concerné après la fin du délai de recours (30 jours).

Secours Sud Fribourgeois :

Association de communes pour les sapeurs-pompiers et les ambulances

Sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers fribourgeois sont organisés sous forme de cinq bataillons pour tout le canton.

La nouvelle loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (dimension opérationnelle) : c'est la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) qui est « l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg ».
- Gouvernance politique et administrative (dimension administrative) : ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

Le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ ne dépendent pas des associations de communes, mais de la commission cantonale précitée.

Notre commune appartient au bataillon Secours Sud Fribourgeois qui regroupe 48 communes de la Glâne, Gruyère et Veveyse, pour un peu plus de 100'000 habitants.

Notre bataillon se compose de 14 bases de départ, dont celle de Grattavache pour Les territoires de La Verrerie, Semsales, Saint-Martin.

L'effectif de la base de départ de Grattavache est d'environ 70 sapeurs-pompiers sous le commandement de Ludovic Jaquier et son remplaçant Maxime Braillard.

Ambulances

Les trois districts du sud fribourgeois ont fait le choix d'intégrer les missions relatives à l'exploitation du service d'ambulances à la nouvelle association « Secours Sud fribourgeois ».

Eau potable – Eaux claires et usées

Plans

Le plan des conduites d'eau potable et des collecteurs des eaux claires et eaux usées est disponible sur le site Internet de la commune : <https://la-verrierie.ch/> - Services techniques – eaux.

Marquage des vannes durant l'hiver

Le Service des eaux remercie chacun de bien vouloir marquer, pour l'hiver, les vannes privées avec un piquet bleu.

Compteur d'eau

La commune entreprend le remplacement des compteurs pour lesquels le relevé est manuel, par les compteurs intelligents.

Le Conseil communal recommande à ses habitants de contrôler régulièrement le compteur d'eau. **Chacun doit faire le nécessaire pour que le compteur soit placé hors gel.** En cas de gel, les frais de remplacement sont à la charge du propriétaire.

Fuites d'eau

Les habitants voudront bien communiquer à la commune les éventuelles fuites détectées sur les propriétés privées ou sur le réseau communal.

Hydrantes

Les propriétaires des terrains où se trouve une hydrante sortiront celle-ci des parcs à l'aide d'une clôture, ceci afin d'éviter de les endommager. La commune se permettra de facturer les frais liés à leur réparation si des dégâts ont été causés par négligence.

L'eau de l'AVGG : de Charmey et Grandvillard à votre foyer

Notre commune est approvisionnée par le réseau d'eau potable de l'AVGG « association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour l'adduction d'eau ».

Avant d'être captée dans le puits au lieu-dit le Pont-du-Roc à Charmey (altitude 880 m) ou à Grandvillard, votre eau s'écoule à travers de la roche pour atteindre la nappe phréatique. Elle est ensuite acheminée au réservoir du Dally à Vuadens, pour être distribuée dans les trois districts du sud. La source du Mology à Remaufens alimente aussi le réseau de l'AVGG.

L'eau subit un traitement UV avant d'arriver à votre robinet et la quantité de nitrates est très faible, ce qui la rend excellente à consommer !

Elle contient des minéraux (sodium, calcium, magnésium, potassium), des gaz dissous (oxygène, gaz carbonique), des métaux (fer, manganèse).



Aux Communes Membres de l'AVGG Et Clients distributeurs

Sâles, le 11 février 2026

Informations relatives à la qualité de l'eau

Base légale :

Article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable. »

Nous vous communiquons dès lors le bilan 2025 :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :				
Tous les échantillons analysés ont respecté les exigences légales en matière de paramètres chimiques et microbiologiques				
Dureté totale de l'eau en degrés français :				
Dureté de l'eau en °FH <i>En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°FH).</i> <i>1 °FH correspond à 0,1 millimole d'ions calcium et magnésium par litre d'eau.</i> <i>0-7 Eau très douce</i> <i>7-15 Eau Douce</i> <i>15-25 Eau moyennement douce</i> <i>25-32 Eau assez dure</i> <i>32-42 Eau dure</i> <i>Plus de 42 Eau très dure</i>		Attalens, Bossonnens, Granges (Basse-Veveyse) °FH 25.8 ± 4		
		Sâles, La Verrerie, St-Martin, Le Flon, Chapelle, Rue (Gillarens, Promasens), °FH 21.9 ± 0,9 Vuisternens-dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)		
PH : 7.5				
Teneur en nitrate : La teneur en nitrate est de 5 ± 3 Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.				
Provenance de l'eau :				
12,52%	69,36%	Secteur : Chapelle, La Verrerie, Le Flon, Rue (Gillarens, Promasens), Saint-Martin, Sâles, Vuisternens-Dt-Romont (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)	EauSud (Charmey, Grandvillard)	100 %
11,62%				
6,14%				
EauSud Remaufens	Barussels	Secteur : Rue (Promasens) Ecublens	EauSud (Charmey, Grandvillard) AGSO - Rue	99.6 % 0.4 %
Châtel-St-Denis		Secteur : Attalens, Bossonnens, Granges	EauSud (Charmey, Grandvillard) Châtel-St-Denis	15.93 % 32.26 %
Barussels			Chardonne (Barussels) Remaufens	34.75 % 17.05 %
Eau de nappe :				
EauSud (Charmey, Grandvillard) Volume d'eau distribué en 2025 : 1'195'398 m³				
Eau de source :				
Châtel-St-Denis, Remaufens, Barussels				
Traitement de l'eau :				
EauSud (Grandvillard, Charmey), Remaufens, Châtel-St-Denis, Chardonne (Barussels) Ultraviolet				

Pour tout renseignement supplémentaire : AVGG Courriel : info@avgg.ch

L'AVGG rappelle que l'eau stagnant trop longtemps dans une installation se dégrade. Il est nécessaire de faire couler l'eau pendant quelques minutes après une absence prolongée.

Adresses pour renseignements complémentaires

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'AVGG ou du fontainier :
<https://avgg.ch>

Epuration & stations de pompage

Nous rappelons que, conformément au règlement communal basé sur les lois cantonales et fédérales, **il est strictement interdit de déverser dans les canalisations des substances susceptibles d'endommager les installations** (notamment les stations de pompage) **ou de nuire aux processus d'épuration** dans l'installation centrale, à la qualité des boues d'épuration ou à la qualité des eaux usées rejetées.

Cela signifie qu'il est notamment interdit de déverser :

- des déchets solides et liquides ainsi que des substances toxiques
- des substances explosives ou inflammables (par ex. essence, solvants, etc.) ainsi que des acides et bases,
- des huiles, graisses, émulsions,
- des matières solides, telles que sable, cailloux, résidus de chantier, PVC, béton, terre, litière pour chats, cendres, ordures ménagères, textiles, bandes de pansements, bas nylon, serviettes hygiéniques, lingettes, couches (Pampers), cotons tige, préservatifs, éponges, boues contenant du ciment, copeaux de métal, boues de ponçage, déchets de cuisine, déchets d'abattoirs, etc.,
- du petit-lait, sang, débris de fruits et de légumes et autres provenant de la préparation de denrées alimentaires et de boisson,
- Il est aussi interdit de diluer et de dilacérer des substances avant de les déverser dans les canalisations.

Gestion des déchets

Le gardiennage de la déchetterie

THOMET Gabriel

Ouverture :	horaire d'été (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	horaire d'hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
--------------------	--	--

Mercredi	15 h 00 – 20 h 00	15 h 00 – 18 h 30
Samedi	08 h 00 – 12 h 00	08 h 30 – 11 h 30

Fermée les jours fériés et chômés

Où acheter les sacs officiels ?

Auprès de l'administration communale de La Verrerie, directement à la déchetterie ou à la Laiterie à Le Crêt. *Les sacs non officiels (achetés dans d'autres commerces) ne sont pas acceptés et ne doivent pas être déposés dans le puits à ordures ménagère, ni à la déchetterie, sous peine d'amende.*

Prix des rouleaux de sacs ? TVA comprise

- | | | | |
|--|---|-----|-------|
| • sacs 17 lt, rouleau de 10 sacs | : | Fr. | 13.00 |
| • sacs 35 lt, rouleau de 10 sacs | : | Fr. | 26.00 |
| • sacs 60 lt, rouleau de 10 sacs | : | Fr. | 43.00 |
| • sacs 110 lt, rouleau de 5 sacs | : | Fr. | 39.00 |
| • clip pour conteneur de 800 lt, 1 pièce | : | Fr. | 40.00 |

Où et quand apporter les sacs pleins ?

Les sacs pleins sont à déposer dans les puits à déchets (Molok) qui se trouvent aux emplacements suivants :

- ☒ **Progens** : à côté du parking de l'ancienne école, au centre du village
- ☒ **Progens** : en face des immeubles locatifs du Soleil-Levant, à côté du parking
- ☒ **Grattavache** : à côté du bâtiment du feu
- ☒ **Le Crêt** : au lieu-dit Champ de l'Eglise
- ☒ **Le Crêt** : près des immeubles locatifs du Belvédère
- ☒ **Le Crêt** : derrière le Café de la Croix Fédérale, sur le parking

Sacs pour les langes des bébés

La Commune offre 4 rouleaux de sacs 35 lt/an pour les bébés, depuis l'année de la naissance, puis les deux années suivantes. Les parents viennent chercher leurs rouleaux auprès de l'administration communale.

ADMIS A LA DECHETTERIE

Sont triés et récupérés sans taxe

Le verre, le papier et le carton, le fer-blanc et l'aluminium (à écraser au préalable), les huiles minérales et végétales, le PET, les piles, les petits et grands appareils ménagers, électriques et électroniques, les habits (habits et souliers usagés mais propres, en collaboration avec la Croix-Rouge), le sagex propre en petits morceaux provenant d'emballages électroniques. La ferraille.

Les déchets encombrants

Il s'agit de déchets de grandes tailles. Il est strictement interdit de déposer des sacs de déchets tels qu'ils soient dans la benne des encombrants située à la déchetterie.

Mobilier en bois

Tout ce qui est uniquement en bois (meubles, armoires, lattes panneaux). *NB : le mobilier qui contient d'autres matériaux que le bois doit être démonté, chaque matériau séparé et déposé dans la benne correspondante.*

Compost - déchets verts

Les déchets carnés (viande), les déchets cuits, les coquilles (moules, escargots...), litières pour animaux **ne vont pas au compost**, mais dans les ordures ménagères.

Sont triés et récupérés contre taxe

Les batteries de véhicules à moteurs et les pneus (fr. 5.- par pneu; fr. 20.- avec la jante), qui peuvent également être rapportés chez votre revendeur.

Batteries au lithium-ion

Ces batteries représentent un danger d'incendie. La commune prie chacun et chacune d'être bien attentif à déposer ces batteries dans le bidon de récupération de la déchetterie destiné à celles-ci.

NON-ADMIS À LA DÉCHETTERIE

- Les médicaments : à rapporter à la pharmacie
- La peinture : à rapporter au fournisseur

Les berlingots et briques ne sont pas assimilés à des papiers/cartons et doivent être éliminés dans le sac poubelle.

Gazon

Le gazon (pas de fleurs, ni de branchages) provenant de la tonte des parcelles et des terrains des citoyens de La Verrerie peut être apporté aux endroits suivants :

- ☒ **village de Le Crêt**: ferme « Les Blessens » rte la Grange à Brelan 36 (M. Patrice Favre)
- ☒ **village de Grattavache**: ferme « Le Perrey » rte des Villages 19 (M. Jean-Daniel Vial)
- ☒ **village de Progens**: ferme « Sur Pâquier 22 » (M. Bernard Andrey)
- ☒ **village de La Verrerie**: ferme Perrin, route des Mines 2 (M. Olivier Perrin)

Branchages – feuilles mortes

Les branchages, ainsi que les petites tailles (thuya, framboisiers, etc) peuvent être apportés chez Patrice Favre, route de la Grange à Brelan 36, à Le Crêt, les samedis suivants de 9h00 à 11h00. Les troncs et les souches ne sont pas acceptés. Pour 2026 :

✿ 20 juin ✿ 04 et 18 juillet ✿ 8 et 29 août ✿
12 et 26 septembre ✿ 10 et 24 octobre ✿
07 et 21 novembre ✿ 12 décembre ✿
9 janvier 2027 pour les sapins de Noël

Ce service est gratuit pour les habitants de la commune. Par contre, **les travaux réalisés par des entreprises privées (telles que les paysagistes) sont pris en charge à leurs frais.**

Déchets carnés et cadavres d'animaux

Ces déchets peuvent être déposés aux Centres collecteurs régionaux de Sanima. Vous trouverez les informations complémentaires sur le site Internet : **Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima) : <https://fr.ch/diaf/sanima>.**

Les feux sauvages en plein air pour éliminer les déchets sont totalement prohibés.

Taxes

Taxe ménagère

Cette taxe permet le fonctionnement de la déchetterie. Elle est de Fr. 60.00 par ménage et par année + Fr. 20.00 par personne de plus de 16 ans composant le ménage + TVA.



Impôts et taxes communales

Coefficient :

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques :	86 %
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales :	86 %
Contribution immobilière (calculée sur la valeur fiscale)	2,2 %



Taxe non pompier

Dès le 1^{er} janvier de l'année des 21 ans et jusqu'à 40 ans, les habitants qui ne sont pas intégrés au corps de sapeurs-pompiers paient une taxe fixée à 150 francs par personne.

Nous vous rendons attentifs que les étudiant/e/s et apprenti/e/s ne sont plus exonéré/e/s de cette taxe. La taxe d'exemption annuelle, comprenant la liste des personnes exonérées, est régie par l'article 24 des statuts des secours sud fribourgeois que vous trouverez sur notre site Internet.

Taxes relatives à une nouvelle construction

1. **Permis de construire** : émolument communal
Procédure simplifiée : Fr. 200.-
Procédure ordinaire : 75% de l'émolument du SeCA

2. **Taxe raccordement à l'eau potable** (*cf règlement de l'eau potable*) :

Art. 36 - Taxe de raccordement

- Fonds situé en zone à bâtir
CHF 1.--/m² de surface de la parcelle multiplié par l'IBUS (*fixé par le règlement communal d'urbanisme*)

Art. 37 - Taxe de raccordement

- Fonds situé hors zone à bâtir
CHF 1.--/m² pour une surface déterminée à 1'000 m² multiplié par un IBUS théorique de 0,5

+ taxe de l'AVGG (fr. 600.-) +TVA

3. **Taxe raccordement eaux usées**

Art. 28 - Taxe unique de raccordement

- Fonds situé en zone à bâtir
 - Fr. 7,32 par m² de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée (cf. RCU) ; pour les zones sans IBUS, un indice équivalent de 0,5 est appliqué pour le calcul de la taxe.
Fr. 862.50 par équivalent-habitant déterminé selon l'annexe du règlement d'évacuation et épuration des eaux.
 - En ce qui concerne les bâtiments (ou parties de bâtiments) affectés à d'autres fins que le logement (industrie, commerce, artisanat, etc.), l'équivalent-habitant est déterminé selon l'annexe précitée.
 - En cas d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment, il est perçu une taxe supplémentaire de Fr 862.50 par équivalent-habitant supplémentaire.

Article 29 b) Pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

- Si le fonds est raccordé aux égouts publics
 - Fr. 7.32 par m² de surface de la parcelle, jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 1000 m², multipliée par un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.5
 - Fr. 862.50 par équivalent-habitant déterminée selon l'annexe du présent règlement.

4. **Frais de relevé cadastral d'un raccordement privé d'épuration** Fr. 300.- + TVA

Nouvelle procédure d'encaissement des impôts communaux

Un changement pour plus d'efficience et d'autonomie

Jusqu'à présent, l'encaissement des impôts communaux était confié à l'État de Fribourg. Les acomptes facturés par le canton couvraient ainsi simultanément les parts cantonales et communales. En 2025, cette prestation du Service des contributions a représenté une charge de plus de 43 000 francs pour notre commune.

Dès cette année, la commune de La Verrerie reprend la main sur l'encaissement de ses propres impôts. Concrètement, l'administration communale adressera prochainement les factures d'acomptes directement aux contribuables. Le canton, de son côté, ne facturera plus que ses propres impôts (ainsi que l'impôt paroissial, le cas échéant).

Période de transition

Il est important de noter que l'encaissement et le contentieux des impôts relatifs aux périodes fiscales 2025 et antérieures restent sous la responsabilité du canton. La gestion communale directe débute officiellement avec l'année fiscale 2026.

Pourquoi ce changement ?

Ce choix du Conseil communal repose sur plusieurs objectifs :

- **Modernisation** : Nos outils informatiques permettent désormais d'assumer cette tâche de manière totalement automatisée et rationnelle.
- **Compétence locale** : Le personnel de l'administration dispose déjà de l'expertise nécessaire, puisqu'il gère déjà le contentieux pour l'ensemble des autres factures communales.
- **Économies** : La suppression de la commission d'encaissement versée au canton représente une économie significative.
- **Visibilité** : Le fait d'encaisser soi-même l'impôt donne à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution des rentrées fiscales.

Le Conseil communal remercie d'avance les contribuables de bien vouloir s'acquitter de leurs acomptes dans les délais. Par votre ponctualité, vous facilitez la gestion administrative de notre commune et contribuez au bon fonctionnement de nos prestations ainsi que de nos associations de district.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à contacter notre administratrice des finances, Sophie Currat, par e-mail à finances@la-verrierie.ch ou par téléphone au 026 552 06 00 (les mardi et jeudi ainsi que le mercredi après-midi).

Prix de l'eau

Art. 41 Taxe de base annuelle

Par logement :

- moins de 3 pièces: CHF 80.-
- de 3 à 4 pièces: CHF 120.-
- de 5 à 6 pièces: CHF 160.-
- plus de 6 pièces ou maison individuelle: CHF 200.-

Pour les autres types de locaux :

- jusqu'à 50 m³ : CHF 80.-
- de 51 à 200 m³ : CHF 150.-
- de 201 à 400 m³ : CHF 200.-
- plus de 401 m³ : CHF 300.-

Art. 42 Taxe d'exploitation

CHF 1.80 / m³ d'eau consommée

Art. 43 Prélèvement temporaire

CHF 1.80 / m³ d'eau utilisée, plus

CHF 20.00 pour la location du compteur

A ces taxes, il y a lieu d'ajouter la TVA.



Taxes d'épuration

Art. 38 - taxe de base en fonction de la surface Fr. 0,10/m² hors TVA

Art. 40 - taxe d'exploitation en fonction du volume d'eau consommé Fr. 2,60/m³ hors TVA

Autres informations utiles

Déneigement : recommandations et informations

Pour que le service de déneigement puisse être effectué au mieux, il semble utile de rappeler les directives du Service des ponts et chaussées qui demandent la collaboration de chacun.

- ⇒ **la neige dégagée des places privées ne doit pas être remise sur la chaussée.** Elle doit être soit évacuée, soit stockée sur les propriétés privées.
- ⇒ Les employés communaux ou cantonaux procèdent au marquage des bords de route par des piquets. **Les propriétaires privés peuvent eux-mêmes compléter ce marquage aux endroits qu'ils jugent délicats, pour éviter que la lame abîme leur propriété.**

Taille des haies

Conformément aux lois en vigueur, chaque propriétaire doit veiller à ce que **ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes**. Nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies (distance de 1,65 m de la chaussée pour une hauteur maximale de 95 cm).

Détenteurs de chien(s)

Identification, enregistrement et mise à jour des données

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance. L'identification du chien doit être faite par un vétérinaire. Les chiens sont enregistrés dans la banque de données AMICUS, qui sert également de registre fiscal en vue de la perception de l'impôt cantonal et communal sur les chiens.

Toute personne qui acquiert un chien doit s'annoncer auprès de l'administration communale, avant l'annonce auprès du vétérinaire.

Pour toute question relative à la détention de chiens dangereux et à la détention de plus de deux chiens, merci de vous adresser au Service vétérinaire cantonal (026 305 22 70) ou consulter son site Internet : <https://www.fr.ch/saav>

Redevances

Le permis de détention de chien atteste le paiement de l'impôt cantonal et communal. Ceci oblige également le propriétaire à se conformer aux prescriptions édictées par la police des épizooties. Cet impôt est payable annuellement jusqu'au 30 avril au plus tard. **Il est acquitté dans le délai de deux mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.**

En forêt

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse **en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet**.

Repas chaud à domicile

La commune organise **un service de repas chaud à domicile en faveur de la population de 60 ans et plus**. Les personnes de moins de 60 ans qui en ont la nécessité et désirent bénéficier de ce service ont également la possibilité de déposer leur demande à la commune. Ce repas est livré pour le prix de fr. 14.00 par jour et par personne (fr. 17.50 pour les moins de 60 ans).



Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de l'administration communale :

- secretariat@la-verrerie.ch
- ou 026 918 60 40



Programme 2026

Activités régulières

Jours	Heures	Lieux	activités
Lundi matin	09h15	Salle paroissiale	gym douce <i>puis, le réconfort d'un petit temps de partage</i>
Lundi après-midi	Départ 14h00	Café de Le Crêt	marche
Mardi matin	10h30 – 11h30	Salle paroissiale	Pilates
Tous les 1 ^{er} mardi du mois	Dès 13h00	après-midi jeux, à la salle paroissiale organisée par la Paroisse	

Activités organisées par le groupement des dames

Au printemps	Visite des résidents de notre commune séjournant dans les EMS
24.08.2026	Sortie annuelle des aînés
05.12.2026	Dîner annuel des aînés

Activités organisées par Pro Senectute

Mai : 06-20	15h15 – 16h15	Balades scientifiques : Les Paccots <i>Inscription obligatoire : 026 347 12 93</i>
Juin : 3-17-24	15h15 – 16h15	Balades scientifiques : Les Paccots <i>Inscription obligatoire : 026 347 12 93</i>
09.06.2026	10h00	Visite de la fromagerie de Semsales - repas (prix 10 francs – repas 20 francs) <i>Inscription obligatoire – Mme Zürcher 078 217 30 97</i>
06.08.2026	9h30	Balade et table conviviale à la Groille aux Cerf Parking de Rathvel (prix 20 francs) <i>Inscription obligatoire – Mme Zürcher 078 217 30 97</i>
08.07.2026	18h00 - 19h15	Pilates en plein air, rdz au parking du sentier A Tire d'Ailes
22.07.2026	14h00 – 15h15	Pilates + marche en plein air, rdz au parking du sentier A Tire d'Ailes

Permanence informatiques (*gratuit sans inscription*)

18.06.2026	9h30 - 11h00	Châtel-St-Denis : centre de santé, Place d'Armes 30
02.07.2026	9h30 - 11h00	Châtel-St-Denis : centre de santé, Place d'Armes 30

Pro Senectute Fribourg est une fondation privée qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton, ainsi qu'à leurs proches. Elle agit pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des seniors. Elle propose également des services aux groupes de personnes et aux institutions partenaires du réseau médico-social fribourgeois.

Voici quelques propositions qui se déroulent en Veveyse :

- des rencontres
- des activités
- des conférences
- diverses formations
- des cours informatiques dans les locaux de Châtel
- des places de spectacles avec les cultur'@ailes

Ainsi que :

- un service de consultation sociale vous offre un soutien pour vos questions administratives et financières :
 - accompagnement pour la gestion de vos affaires administratives, financières ou fiscales
 - possibilité de remplir sa déclaration d'impôts avec un bénévole à Châtel ou à votre domicile

Site Internet : <https://fr.prosenectute.ch/fr.html>

Pro Senectute Fribourg
026 347 12 40

Sport et formation
026 347 12 93



Tables de bistrots

PLUS FORTS ENSEMBLE

Veveyse

Restaurant	Ville	Jour	Inscription
L'Hôtel de ville Rue du Château 1	Attalens	1 ^{er} jeudi du mois	021 947 41 07
Crêpes & Cie Place de la Gare 15	Châtel-St-Denis	Dernier mardi du mois	078 217 30 97
Café de la Croix Fédérale Chemin de la Grotte 2	Le Crêt	3 ^{ème} mardi du mois	026 918 51 42
Auberge des Joncs Route de Joncs 371	Les Paccots	4 dates dans l'année	021 948 71 23
Le Restaurant de l'Avenir Route Villageoise 17	Remaufens		021 948 70 55
L'Hôtel de ville Grand-Rue 34	Semsaies	Un mardi par mois	026 918 51 06
La Fromagerie bistrot « chez Manu » Grand-Rue 14	Semsaies	Un mardi par mois	026 918 54 15
Auberge de l'Union Route d'Oron 44	La Verrerie	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} jeudi du mois	077 424 25 26
La P'tite Table Place du Village 4	Saint Martin	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} jeudi du mois	078 217 30 97

Mis à jour mars 2026

Inscription / Anmeldung

Directement auprès des restaurants. Direkt bei der Restaurants.

Renseignements / Informationen

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18 – 1700 Fribourg
026 347 12 93 / sportetformation@fr.prosenectute.ch
www.fr.prosenectute.ch



Cette activité est subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.





Être aidé
quand
on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

N'hésitez pas
à nous contacter

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches

Rue G.-Tschertmann 2
1701 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



STAT DE FRIBOURG
STADT FRIEBURG

Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)
Direction für Gesundheit und Soziales (DGS)



Besundheitsförderer und Schweizer
Erkrankten-Schutz-Suisse
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

BON
3 HEURES
GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

NPA et Lieu :

E-mail :



Gemeinsam
gegen Gewalt
im Alter

Unis pour
une vieillesse
sans violence

Uniti per
una vecchiaia
senza violenza

Old Age without Violence / Vieillesse sans violence
Old Age without Violence / Vieillesse sans violence

0848 00 13 13 tarif normal
info@vieillesse sans violence.ch
vieillesse sans violence.ch

Êtes-vous victime ou témoin de maltraitance ?
Le Centre de compétence Vieillesse sans violence
est là pour vous aider.

SPPSK
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

PRO SENECTUTE
PRO SENECTUTE
PRO SENECTUTE
PRO SENECTUTE

Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence

Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence
Centre de compétence Vieillesse sans violence

alter ego
alter ego
alter ego
alter ego

SSR CSA
Schweizerischer Sozialrat
Conseil suisse des soins
Consiglio svizzero degli assistenti

AIDE ET SOINS A DOMICILE
AIDE ET SOINS A DOMICILE
AIDE ET SOINS A DOMICILE
AIDE ET SOINS A DOMICILE

alzheimer
Alzheimer Schweiz
Alzheimer Schweiz
Alzheimer Schweiz

CURAVIVA
CURAVIVA
CURAVIVA
CURAVIVA

PRO SENECTUTE
PLUS FORTE SANSSEULE
PLUS FORTE SANSSEULE
PLUS FORTE SANSSEULE



Commune de La Verrerie

Service de ramassage des déchets à domicile

Service assuré par la société "Déchets'tri à domicile"

Déchets récupérés

Papiers, cartons, piles, plastiques ménagers (sacs payants), verres, habits, PET, huile végétale, petits appareils électriques/électroniques/TV, aluminium, fer blanc, ferraille, capsules Nespresso

Prise de rendez-vous

Via le site Internet :

www.dechets-tri-a-domicile.ch

Par téléphone ou WhatsApp :

079 558 81 82

**Tous les lundis
(sauf jour férié)
de 16h00 à 21h00**



Tarifs

PRESTATION PRIX PAR PASSAGE (CHF)	STANDARD	AVS/AI	AVS/AI Avec PC*
Ramassage sur demande (sans encombrant)	18.00	13.50	7.50
Abonnement de 3 mois (prix par passage)			
1 ramassage par mois - 3 passages	14.85	13.05	7.25
2 ramassages par mois - 6 passages	14.40	12.60	7.-
4 ramassages par mois -12 passages	13.95	12.15	6.75
Abonnement de 6 mois (prix par passage)			
1 ramassage par mois - 6 passages	14.40	12.60	7.-
2 ramassages par mois -12 passages	13.95	12.15	6.75
4 ramassages par mois - 24 passages	13.50	11.70	6.50
Abonnement de 12 mois (prix par passage)			
1 ramassage par mois -12 passages	13.95	12.15	6.75
2 ramassages par mois - 24 passages	13.50	11.70	6.50
4 ramassages par mois -48 passages	13.05	11.25	6.25

*AVS/AI au bénéfice des prestations complémentaires (PC), sur présentation d'une décision de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

Réduction des primes d'assurance maladie - Prestations AVS ...

Vous pourrez obtenir les informations nécessaires et les formulaires de demande auprès :

**Caisse cantonale de compensation AVS
Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez**

Hotline : 026 426 77 00

e-mail : ecasfrrpi@fr.ch

Internet: <https://ecasfr.ch/rpi>

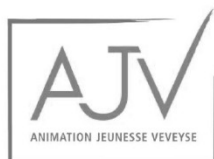


L'association de communes Réseau santé et social de la Veveyse gère les services suivants :

- ❖ Aide et soins à domicile
- ❖ Centre de puériculture
- ❖ Indemnités forfaitaires
- ❖ Service des curatelles

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Internet :

<https://www.rssv.ch/>



Animation Jeunesse Veveyse

L'AJV est une association qui s'engage à fournir une animation socioculturelle professionnelle de qualité aux jeunes de 10 à 20 ans.

Renseignement : **<https://animation-veveyse.ch>**

Loisirs pour tous

En collaboration avec différents partenaires, une palette variée de loisirs et d'activités récréatives est proposée en Veveyse pour toute personne en situation de mobilité réduite.

Les informations sur les activités proposées sont disponibles sur le site internet : **<https://loisirsourtous.ch>**



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

	Ligue fribourgeoise contre le cancer • Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches • Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching) • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique 026.426.02.90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
	Dépistage du cancer Fribourg • Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon 026 425 54 00 – depistage@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
	Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo • Soins palliatifs spécialisés • Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave • Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches • Formation de professionnels et de bénévoles 026 426 00 00 – voltigo@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
	diabètefribourg • Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes • Soins spécifiques de pieds de diabétiques • Consultations diététiques • Vente de matériel spécialisé • Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé • Activités d'information et de prévention 026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
	Ligue pulmonaire fribourgeoise • Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires • Permanence 24/7 sans rendez-vous • Instruction, location et vente d'appareils respiratoires • Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage • Formation de professionnels de santé • Activités d'information et de prévention 026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
	CIPRET Fribourg • Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention 026 425 54 10 – info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch/

Février 2024

VisioPol



**La police,
disponible en un clic !**

**Die Polizei,
mit einem Klick für Sie da!**



Commune de La Verrerie

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Votre point de rencontre d'urgence se trouve à l'adresse suivante :

Administration communale

Route de la Colline 108, 1624 Progens

Comment repérer votre PRU ?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables :

si le PRU est activé, une signalétique est placée devant le site.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application :

Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU.

Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

CONTACTS

En tout temps les autorités communales restent à votre disposition

secretariat@la-verrierie.ch - 026 918 60 40 - 079 781 41 34

La plateforme d'alarme nationale



En cas d'événement, les autorités transmettent l'alarme et fournissent des informations en continu par le biais de l'application Alertswiss. Grâce à Alertswiss, vous pouvez recevoir des informations, messages d'alerte, ainsi que l'alarme générale directement sur votre téléphone mobile sous la forme de notifications push.

Téléchargement sur <https://alert.swiss> ou en scannant le QR-code suivant :



Plus d'information sur le site : <https://fr.ch/sscm> ou <https://alertswiss.ch>





L'app iVeveyse



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

Recevez les dernières informations régionales grâce à iVeveyse !

- La fermeture exceptionnelle d'une route ?
- Un changement d'horaire de la déchetterie ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?

**Vous découvrirez non seulement les
informations de nos neuf communes,
mais également des principales institutions
et associations du district.**

Téléchargez dès maintenant iVeveyse !



App Store



Google Play



cobalt.

ADRESSES - TELEPHONES UTILES

Secours Sud fribourgeois

<https://secours-sud.ch>

Ambulance

Appel d'urgence sanitaire

144

Sapeurs-pompiers

Centrale d'alarme

118

Bataillon sud, Châtel-St-Denis

Base de départ, Grattavache

cp62_grattavache@bataillon-sud.ch

Cdt du feu, Ludovic Jaquier

079 / 741 92 83

Remplaçant du Cdt, Maxime Braillard

079 / 398 71 46

Police cantonale

117

Poste de police du district, Châtel-St-Denis

026 / 305 94 30

Centre d'intervention, les Ponts d'amont 9,
Vaulruz

026 / 305 67 40

Urgences

<https://h-fr.ch>

144

Riaz

026 / 306 40 00

Fribourg

026 / 306 30 00

Pédiatriques : Fribourg

144 ou 026 / 306 35 10

Médecin de garde

0800 170 171

Pharmacie de garde

0900 146 000

Victimes de violences et leurs proches

142

Aide et conseils gratuits

★ ★ ★

Association des communes de la Veveyse (ACV)

<https://acv-fr.ch>

Route de Pra-de-Plan 18, 1618 Châtel-St-Denis

021 564 04 01

info@acv-fr.ch

Agence AVS

Administration communale

026 552 06 01

<u>Association d'accueil familial de jour de la Veveyse</u>	https://accueildejour.ch
Chemin du Clos 3, 1616 Attalens	info@afjv.ch
<u>AVGG – association réseau d'eau potable</u>	https://avgg.ch
Michel Currat, fontainier (entretien et dépannage)	079 / 436 72 02 fontainier@avgg.ch
<u>Bibliothèque publique de la Veveyse</u>	https://biblio-veveyse.ch
Chemin des Crêts 11, 1618 Châtel-St-Denis	021 / 948 64 14
<u>Caisse de compensation du canton de Fribourg</u>	https://caisseavsfr.ch
Impasse de la Colline 1, CP 176, 1762 Givisiez	
Réception	026 / 426 70 00
AVS/AI	026 / 426 72 00
Réduction des primes d'assurance maladie	026 / 426 77 00
<u>Casier judiciaire</u>	https://www.ch.ch/fr/documents-et-extraits/extrait-du-casier-judiciaire/
<u>Centre médical de la Veveyse</u>	https://cmveveyse.ch
Place d'Armes 30, 1618 Châtel-Saint-Denis	
Médecine générale	021 / 948 28 28
<u>Crèche Carpati</u>	
Place du Village 1, 1609 Saint-Martin	crechecarpati@gmail.com 021 907 17 61
<u>Cycle d'orientation de la Veveyse</u>	https://coveveyse.ch
Chemin des Crêts 9, 1618 Châtel-St-Denis	021 / 948 81 21
<u>Ecoles enfantine et primaire</u>	https://laverreriesemblies.ch
Rue de l'Eglise 44, 1611 Le Crêt	026 / 552 06 02
Rue de l'Ecole 22, 1623 Semsales	026 / 918 58 00
Directeur d'établissement : Gilbert Rotzetter	076 / 603 59 69
<u>Ecole maternelle Le Nuage Bleu</u>	
Administration communale	secretariat@la-verrierie.ch 026 / 552 06 01
Ecole : route de la Sionge 5, 1624 Grattavache	
<u>EMS : Maison St-Joseph à Châtel-St-Denis</u>	https://maison-st-joseph.ch
Chemin de la Racca 15, 1618 Châtel-St-Denis	office@rssv.ch 021 / 948 11 22

<u>EMS : Le Châtelet à Attalens</u>	https://le-chatelet.ch
Rte de Granges 5, 1616 Attalens	le-chatelet@le-chatelet.ch 021 / 947 08 00
<u>Etat civil</u>	https://fr.ch/sainec https://fr.ch/vie-quotidienne/etat-civil 026 / 305 14 17
Ch. du Château 11, 1618 Châtel-St-Denis	
<u>Forêts</u>	
Christophe Huwiler, forestier de triage Route du Devin 38, 1623 Semsales	christophegf@bluewin.ch 079 / 634 66 10
<u>Fribourg pour tous</u>	https://fribourgpourtous.ch 0848 246 246
Boutique d'information et d'orientation sociales destiné à la population du canton	
<u>Garde faune</u>	https://fr.ch – recherche : garde-faune
Martin Mauron	Martin.mauron@fr.ch 079 409 35 44
<u>Justice de paix de la Veveyse</u>	https://fr.ch – recherche : justice de paix
Chemin du Château 11, CP 197, 1618 Châtel-St-Denis	jpveveyse@fr.ch 026 305 86 80
<u>Nid de guêpes</u>	
Morgan Grandjean	079 874 64 85
<u>Office régional de placement (ORP)</u>	https://fr.ch/spe
Rue de Vevey 25, 1618 Châtel-St-Denis	orc@fr.ch 026 / 305 96 12
<u>Office du tourisme</u>	https://fribourg.ch/fr/les-paccots/ 026/948 84 56 info@les-paccots.ch
Place d'Armes 15, 1618 Châtel-St-Denis Route des Paccots 215, 1619 Les Paccots	
<u>Paroisse catholique Le Crêt - Progens</u>	www.cret-progens.ch lecret.progens@gmail.com 079 / 891 60 87
Rue de l'Eglise 39, 1611 Le Crêt Sylvia Yerly, Présidente Marjorie Grandjean, Secrétaire Sophie Currat, Caissière	
<u>Unité pastorale St-Denis</u>	https://upstdenis.ch secretariat@upstdenis.ch 021/948 73 23
Secrétariat de l'Unité pastorale Chemin de l'Eglise 21 1618 Châtel-St-Denis	

<u>Paroisse réformée de la Veveyse</u> Le Gottau 9, 1618 Châtel-St-Denis	https://protestant-laveveyse.ch secretariat@protestant-laveveyse.ch 021 / 948 78 24
<u>Préfecture de la Veveyse</u> Ch. du Château 11, 1618 Châtel-St-Denis	https://fr.ch/diaf/prve PrefectureVeveyse@fr.ch 026 / 305 94 10
<u>Préposé à l'agriculture</u> Patrice Favre, Le Crêt Bernard Andrey, Suppléant, Progens	026 / 918 50 59 079 / 303 58 62
<u>Pro Senectute</u>	https://fr.prosenectute.ch info@fr.prosenectute.ch 026 / 347 12 40
<u>Pro Junior</u> Bd de Pérolles 42, 1700 Fribourg	https://proju-fr.ch Contact@projunior-fr.ch 026 / 424 24 42
<u>Puériculture de la Veveyse</u> Châtel-St-Denis, Place d'Armes 30	https://rsv.ch/puericulture consultation.enfance@rsv.ch 021 948 61 03
<u>Ramoneur</u> Claude Bach, maître ramoneur route de la Gare 14, 1673 Ecublens FR	079 / 228 23 84
<u>Registre foncier de la Veveyse</u> Avenue de la Gare 40, CP 95, 1618 Châtel-St-Denis	https://fr.ch/dfin/rf rfveveyse@fr.ch 026 / 305 94 00
<u>Réseau Santé et Social Veveyse (RSSV)</u> Place d'Armes 30, 1618 Châtel-St-Denis Route de Pra de Plan 18, 1618 Châtel-St-Denis	https://rsv.ch Info.veveyse@rsv.ch 021 / 948 61 61
<u>Seniors romandie</u>	https://www.seniors-romandie.ch
<u>Service social (RSSV)</u> Place d'Armes 30, 1618 Châtel-St-Denis	Service.social@rsv.ch service.social@rsv.ch 026 / 948 75 62



APPEL D'URGENCE

Urgences	112
Ambulances.....	144
Feu.....	118
Police.....	117
Aide suite à des violences.....	142

